



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site Internet de la commune : www.grandfontaine.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été présenté au conseil municipal dans sa séance du 7 avril pour approbation.

Le budget primitif 2025 veille à la préservation de la qualité du service public local, au maintien d'un niveau d'investissement significatif répondant aux besoins de proximité et à notre maîtrise de la fiscalité, tout en maintenant une gestion rigoureuse.

La commune de Grandfontaine gère un budget principal ainsi que trois budgets annexes :

- Budget Photovoltaïque
- Budget Culture et animation
- Budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Les grandes orientations pour l'année 2025 sont :

- **Augmentation de la taxe foncière**

Face aux futurs travaux d'investissements pour l'extension de l'atelier communal, et dans le but de crédibiliser nos demandes d'aides financières auprès des différents financeurs (ETAT, Région, SYDED) l'équipe municipale a validé une augmentation de 1% des impôts locaux. Couplé à l'augmentation de l'assiette fiscale de la taxe foncière, liée aux nombres importants de nouvelles constructions dans la commune, ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires les recettes fiscales devraient croître de l'ordre de 6 à 7 %.

- **Recours à l'emprunt pour financer les investissements**

Pour financer les investissements prévus (cf liste plus bas) et en particulier l'extension de l'atelier communal, la commune va recourir à l'emprunt pour un montant estimé à 300 000€. Il convient de noter que l'année 2025 voit arriver à son terme plusieurs crédits antérieurs et que par conséquent l'endettement de la commune restera stable.

- **Budget annexe Culture et Animation**

Le nombre d'inscriptions ainsi que la satisfaction des adhérents restent de mise pour l'année 2025 et prouvent la qualité des prestations proposées.

Ce budget est en suréquilibre en raison de l'héritage financier de l'ancien club des loisirs. Pour autant, nous devons être vigilant quant à l'équilibre des recettes/dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 90 000€ portées essentiellement par le paiement des intervenants dans les différentes activités.

Les investissements de ce budget prévus à hauteur de 10 000 € permettront d'acheter le matériel nécessaire aux différentes activités proposées et en particulier le renouvellement de quelques machines de musculation.

- **Budget annexe Photovoltaïque**

L'arrêté du 10/07/2024, relatif aux critères de l'article L 1412-1 du code général des collectivités territoriales pour les opérations d'autoconsommation collective est paru, fixant le seuil à 1MW cumulé pour les collectivités les obligeant à avoir un budget annexe .

La commune étant en dessous de ce seuil, le conseil municipal dans sa session plénière du 17 février 2025 a décidé à l'unanimité de dissoudre ce budget et d'intégrer toutes les opérations comptables dans le budget principal.

- **Budget CCAS (Centre communal d'action sociale) :**

Ce budget a pour vocation de venir en aide financièrement auprès des populations fragiles. Il est doté d'un budget de fonctionnement de 10 000€ abondés par le budget principal.

Principaux investissements envisagés :

Extension de l'atelier municipal

Aire de jeux complexe sportif

Tranche de cavurnes et relevage des tombes au cimetière

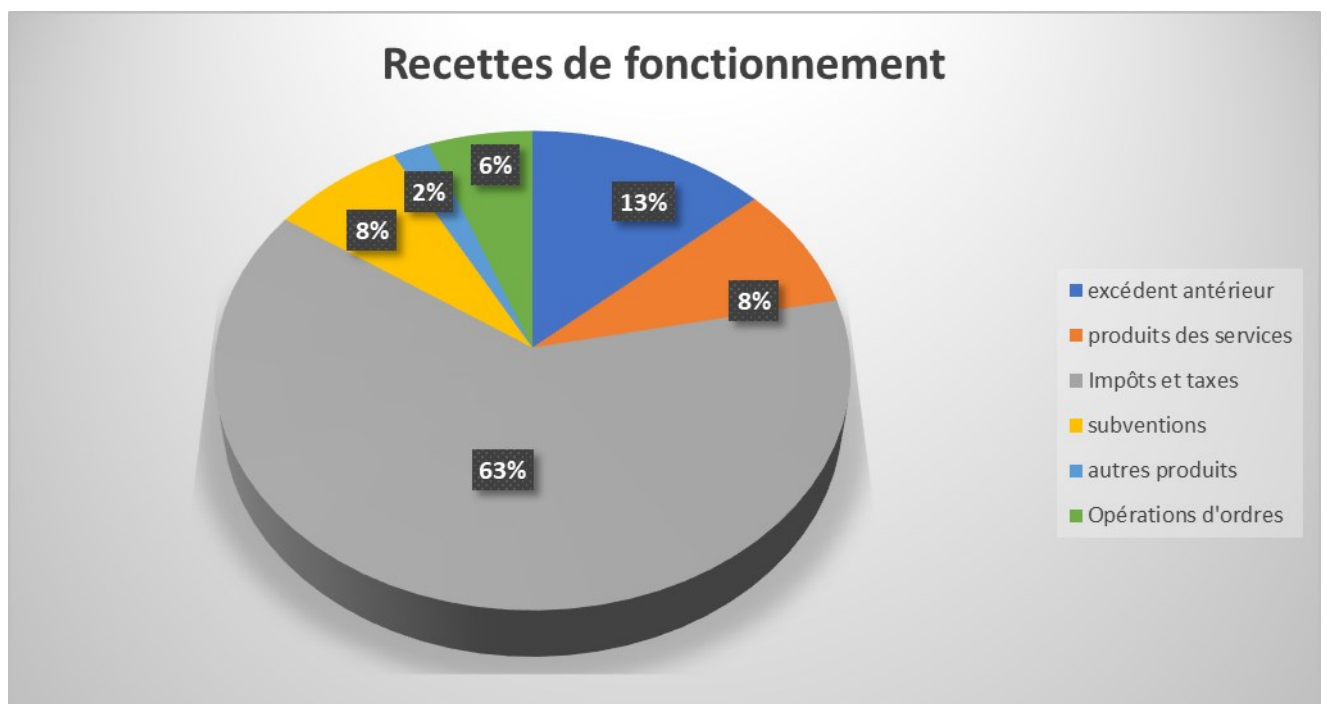
Travaux de voirie

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent **1 457 000 €uros**, réparties de la façon suivante :



Les impôts et taxes représentent 63 % des recettes de fonctionnement.

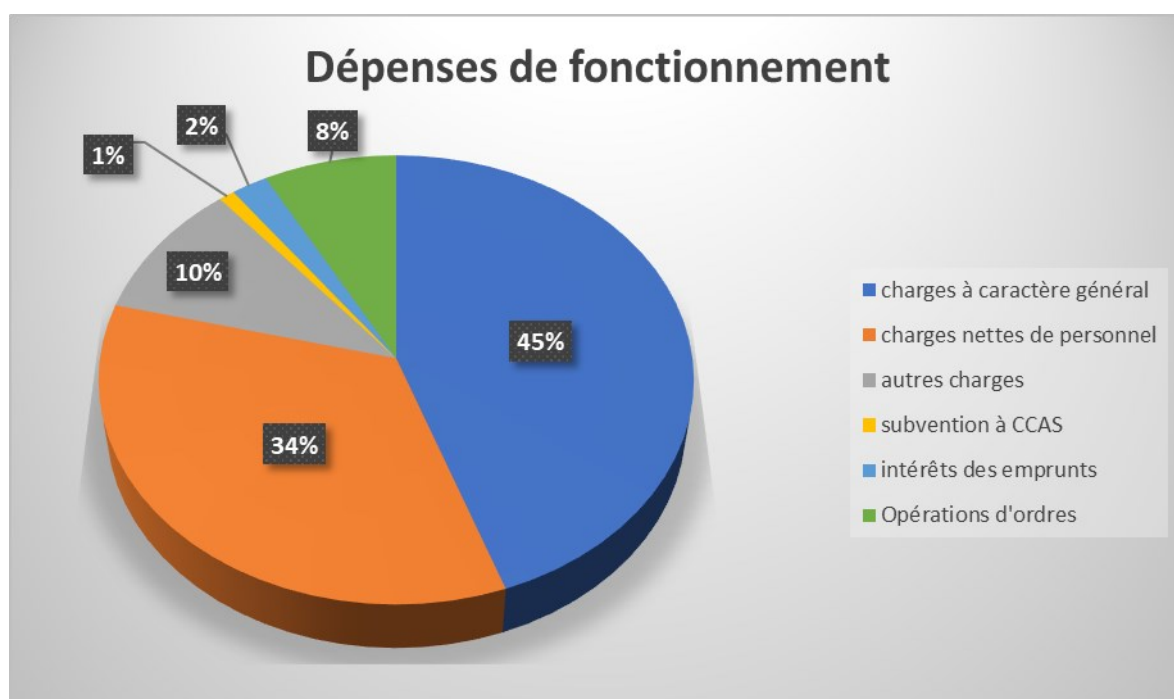
Les dotations et participations (notamment la Dotation Globale de Fonctionnement de l'état) diminuent légèrement par rapport à l'année dernière et représentent 8 % des recettes de fonctionnement.

Le produit des services est principalement lié à la vente de bois qui reste élevée cette année et représenter 8 % des recettes.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées pour la réalisation des services proposés à la population : crèche, cantine, périscolaire, maintenances nécessaires au maintien du patrimoine, frais de personnel, subventions accordées, intérêts de la dette... et le virement en autofinancement à la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent **1 457 000 €**, réparties de la façon suivante :



Le virement à la section d'investissement d'un montant de 382 000 € représente la capacité d'autofinancement de la commune.

Les charges à caractère général représentent 45 % des dépenses de fonctionnement dont une part importante est dédiée à l'accueil de la petite enfance et le périscolaire (la gestion de ces services est confiée à Familles Rurales)

Les charges de personnel sont stables à 34 % des dépenses de fonctionnement. La commune emploie à ce jour 10 personnes soit environ 8 Equivalents Temps Plein.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée au projet de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes :

- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection d'un éclairage public...)
- Le FCVTA, qui est une compensation de l'Etat à la commune, à un taux forfaitaire de 16.404 % des dépenses réelles d'investissement.
- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)
- Les emprunts éventuels
- L'excédent de fonctionnement capitalisé

Dépenses d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement reporté : 181 754,37 €

Opérations d'ordre : 84 478,29 €

Remboursement emprunts (capital) : 162 436,15 €

Attribution de compensation d'investissement (Grand Besançon) : 73 803,09 €

Travaux sylvicoles : 10 000,00 €

Autres immobilisations corporelles (inclus les restes à réaliser) : 139 568,10 €

Aire de jeu : 50 000 €

Cimetière/Eglise : 18 960 €

Extension atelier : 492 000 €

Soit un total de **1 213 000 €**

Les recettes d'investissement à l'équilibre représentent donc **1 213 000 €uros**, réparties de la façon suivante :

Virement de la section de fonctionnement : 382 000 €

Opérations d'ordre : 85 311,24 €

FCTVA : 12 200 €

Taxe d'aménagement : 4 633,75 €

Excédent fonctionnement N-1 : 245 254,37 €

Subventions et intercommunalité (Inclus recettes à recevoir) : 177 700,00 €

Restitution emprunt BP Annexe : 5900,64 €

Emprunts : 300 000 €

ETAT DE LA DETTE à fin 2024

N° emprunt	Etabl.	Date emprunt	Durée (en mois)	Date de fin	Objet	Capital	CRD 31/12/2023	Échéances 2024	Intérêts payés	Capital amorti	CRD fin 2024
n°56045861631	CRCA	19/12/2011	180	sept-26	Aménagement place de la Bascule	200 000,00 €	37 299,06 €	14 867,82 €	1 304,62 €	13 563,20 €	23 735,86 €
n° 3522752	CE	15/10/2009	180	sept-24	Investissements 2009	200 000,00 €	10 000,19 €	10 184,69 €	184,50 €	10 000,19 €	0,00 €
n° 07093918	BPBFC	18/10/2008	300	juil-33	Construction école maternelle (T.V.)	650 000,00 €	256 092,87 €	36 238,80 €	9 972,84 €	26 265,96 €	229 826,91 €
n° 07073855	BPBFC	04/10/2007	240	oct-26	Construction école maternelle (T.V.)	200 000,00 €	40 981,33 €	14 597,17 €	1 475,33 €	13 121,84 €	27 859,49 €
n° 07063021	BPBFC	06/03/2006	240	déc-25	Achat immeuble Morland/Cassuly	200 000,00 €	26 722,48 €	13 885,04 €	753,25 €	13 131,79 €	13 590,69 €
n° 087177901	BPBFC	16/06/2016	180	mars-31	Terrain Habitat 25	175 000,00 €	84 583,23 €	12 982,09 €	1 315,41 €	11 666,68 €	72 916,55 €
n° 08726388	BPBFC	04/10/2016	180	juil-31	Investissements 2016	180 000,00 €	93 000,00 €	13 185,90 €	1 185,90 €	12 000,00 €	81 000,00 €
n° 08784703	BPBFC	25/06/2018	225	mars-37	Multi accueil	400 000,00 €	280 000,00 €	24 060,00 €	4 060,00 €	20 000,00 €	260 000,00 €
n° AN096886	CE	17/05/2019	180	janv-33	Restructuration EP - Phases 1 et 2	340 000,00 €	226 666,65 €	25 318,67 €	2 652,00 €	22 666,67 €	203 999,98 €
n° 08859933	BPBFC	09/10/2020	180	déc-34	Restructuration EP - Phase 3	270 000,00 €	198 000,00 €	19 207,80 €	1 207,80 €	18 000,00 €	180 000,00 €
n° 08967432	BPBFC	20/12/2024	120	févr-34	Achat terrain Cour	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Totaux							1 253 345,81 €	184 527,98 €	24 111,65 €	160 416,33 €	1 192 929,48 €